

Ordonnance sur la protection des prairies et pâturages secs d'importance nationale

(Ordonnance sur les prairies sèches, OPPS)

Modification du 9 décembre 2011

Le Conseil fédéral suisse

arrête:

I

Les annexes 1 et 2 de l'ordonnance du 13 janvier 2010 sur les prairies sèches¹ sont modifiées conformément aux textes ci-joints.

II

La description des objets 6083, 6099, 6140, 6152, 6155, 6164, 6179, 6204, 6217, 6230, 6232, 6241, 6242, 6250, 6253, 6267, 6343, 6349, 6359, 6360, 6391, 6427, 6434, 6448, 6460, 6509, 6524, 6529, 6553 et 6638 est modifiée. Elle n'est pas publiée dans le Recueil officiel du droit fédéral. Elle est accessible gratuitement sous forme électronique² (art. 3).

III

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} février 2012.

9 décembre 2011

Au nom du Conseil fédéral suisse:

La présidente de la Confédération, Micheline Calmy-Rey
La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

¹ RS 451.37

² www.bafu.admin.ch/pps

Annexe 1
(art. 2)

Liste des prairies et pâturages secs d'importance nationale

Compléter

N°	Localité	Commune(s) ³
6536	Chermet	Moudon
6720	La Mérine	Gryon
6722	Tour de Gourze	Cully, Riex
6723	Le Lanciau	Riex
6726	Nant	Corsier-sur-Vevey
6729	Longe Perche	Ollon
6731	Les Moulins	Ollon
6733	Roc à l'Ours	Ollon
6734	Col de la Croix	Ollon
7201	Blatte	Mollens, Salquenen

Radier

N°	Localité	Commune (s) ⁴
6234	Aiguerosse	Gryon
6624	Gréchon	Moudon
6679	Maconnex	Jongny

³ Liste officielle des communes de la Suisse, janvier 2009

⁴ Liste officielle des communes de la Suisse, janvier 2009

Annexe 2
(art. 19, al. 1)

**Liste des prairies et pâturages secs d'importance nationale
dont la mise au net n'est pas terminée**

Radier

N°	Localité	Commune(s) ⁵
7201	Blatte	Mollens, Salquenen
7445	Aminona	Mollens

⁵ Liste officielle des communes de la Suisse, janvier 2009

